

blé (M. Lang) se croient responsables des ventes. Quand des ventes sont conclues, la Commission aime à s'en attribuer le mérite. Quand le blé ne se vend pas, elle prétend que c'est la faute du gouvernement. Quand il se vend, le gouvernement en revendique le mérite et minimise celui de la Commission. Qui donc est responsable de la vente de nos céréales?

La loi sur la Commission canadienne du blé devrait être modifiée autrement que comme le propose le bill C-238. J'espère qu'il va être soigneusement revu avant d'être adopté. D'après la correspondance que j'ai reçue, il me semble que les cultivateurs ne voient pas tous d'un bon œil qu'on fasse dépendre le seigle, la graine de lin et le colza de la Commission du blé. Il est vrai que certains d'entre eux le demandent à grands cris. Tout dépend de la région où ils se trouvent et du fait qu'ils sont ou non spécialistes de ces récoltes. Mais beaucoup de cultivateurs sont contre cette mesure.

Je propose qu'on étudie le bill C-238 avec le concours des cultivateurs avant qu'il prenne force de loi. Nous voulions qu'on le fasse pour le bill C-197. La correspondance que j'ai reçue il y a un an indiquait que ce bill devait être adopté aussi vite que possible.

**Une voix:** Le bill C-176.

**M. Bigg:** Il s'agit maintenant du bill C-176; il y a un an, c'était le bill C-197. De toute façon, c'est pour ainsi dire le même. Il n'a pas été modifié sensiblement. Certains journaux ont reproché à l'opposition d'avoir retardé l'adoption de ce projet de loi. Les mêmes qui, il y a un an, réclamaient l'adoption du bill C-197, veulent maintenant que le bill C-176 soit adopté. Toutefois, ils ajoutent toujours à condition que la mesure soit modifiée conformément aux désirs des cultivateurs. On peut en dire autant de celui-ci.

J'ai averti le gouvernement de ne pas faire adopter le bill C-238 avant de savoir ce qu'il veut. Nous ne pouvons pas croire les syndicats agricoles. Il y en a quatre dans ma région. Ils ne s'entendent pas, mais ils ont le droit de se prononcer à ce sujet. Je propose la tenue d'un plébiscite. Chaque fois que se pose un problème épineux, soit par exemple au sujet de l'opportunité de faire relever le colza de la Commission du blé, il conviendrait de consulter ceux qui en cultivent. Ils sont les mieux placés pour savoir s'il devrait relever de la Commission du blé. Si les cultivateurs subissent des pertes parce qu'ils ne relèvent pas de la Commission du blé, c'est leur droit. J'y tiens mordicus. Ils ont même le droit d'être sans le sou. Ils ne demandent pas au gouvernement de venir constamment à leur rescousse. Le gouvernement devrait permettre aux cultivateurs de vendre à leur gré. Ils devraient avoir le dernier mot.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre, je vous prie. Comme il est 6 heures, je dois interrompre le député. On informe la présidence que le président du Conseil privé (M. MacEachen) demande l'autorisation de revenir à l'appel des motions. Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

[M. Bigg.]

## AFFAIRES COURANTES

### RADIODIFFUSION, FILMS ET ASSISTANCE AUX ARTS

RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL DE LA RADIO-TÉLÉVISION CANADIENNE

**L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je remercie la Chambre de m'autoriser à revenir à l'appel des motions. Je propose:

Que le rapport annuel du Conseil de la radio-télévision canadienne pour l'année terminée le 31 mars 1970 soit renvoyé au comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

**M. Downey:** Monsieur l'Orateur, l'opposition juge la motion acceptable.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

### RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

AUTORISATION AU COMITÉ D'ÉTUDIER LA QUESTION DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE ET DE SIÉGER À DIVERS ENDROITS DU PAYS

**L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé):** Avec la permission de Votre Honneur, je voudrais présenter une autre motion à la Chambre. Je propose:

Que le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics soit autorisé à étudier la question de l'industrie du pétrole et du gaz au Canada, en ce qui concerne particulièrement les implications écologiques des divers modes utilisés pour le transport du produit; et que dans l'exécution de cette étude, le comité soit autorisé à siéger à divers endroits au Canada au cours de la semaine commençant le 13 juin 1971, ainsi que pendant l'ajournement de la Chambre.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, j'ai eu à ce propos quelques entretiens avec le président du Conseil privé (M. MacEachen). Pour ce qui est du fond de la motion, nous sommes d'accord. A notre avis, ce comité est bien celui qui devrait se charger de cette affaire. Pour le moment, nous ne sommes pas disposés à accepter la partie de la motion qui permet au comité de quitter Ottawa et de s'absenter de la Chambre pendant la semaine du 13 juin. A notre avis, la Chambre sera alors fort occupée. Nous avons des difficultés et nous croyons que le comité devrait demeurer ici. Je l'ai dit au ministre. Il comprend notre situation. Cela implique, croyons-nous, des déplacements non seulement au Canada mais à l'étranger, notamment en Russie, pour voir ce qui s'y fait. Au lieu d'aller faire de l'esbroufe là-bas, le comité pourrait faire une étude objective.

Je dois dire, à regret, que nous ne pouvons pas accepter la motion dans sa forme actuelle. Si l'on en suppri-